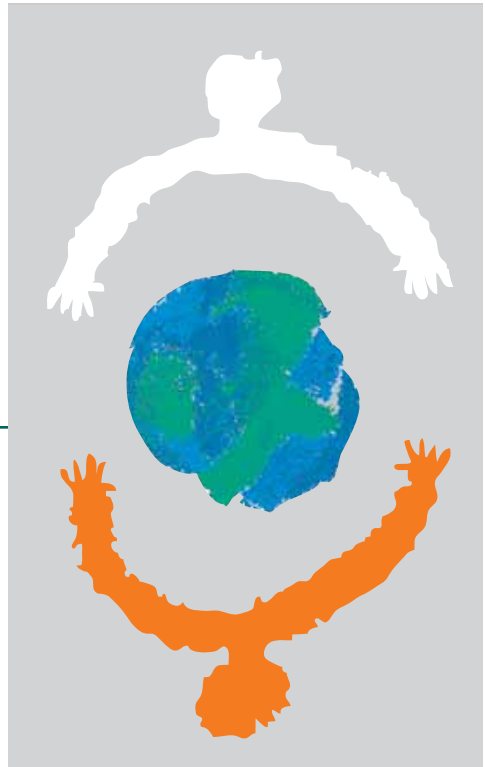


Pour une POLITIQUE INDUSTRIELLE au service de l'EMPLOI et du DÉVELOPPEMENT DURABLE

Éléments d'analyse et
propositions de la FGMM-CFDT



FGMM
Cfdt
des choix. des actes
mines métallurgie



SOMMAIRE

Préface	2
Avant-propos	3
1 - L'industrie indispensable au progrès économique, social et environnemental	4
1-1 La nécessité d'une politique industrielle	4
1-2 Le développement durable, un levier pour l'industrie	5
1-3 L'emploi au cœur de nos propositions	7
1-4 Le dialogue social élargi aux questions industrielles	9
2 - Les orientations pour une politique industrielle	10
2-1 État des lieux : points forts et points faibles	10
2-2 Des secteurs qui nécessitent du volontarisme politique	13
2-3 L'Europe dans la mondialisation	14
3 - Les actions d'une politique industrielle	18
3-1 Une nécessité : changer notre politique énergétique, notre façon de produire et de consommer	18
3-2 Fabriquer autrement	21
3-3 Être volontariste en matière de fiscalité et d'écofiscalité	22
3-4 Permettre l'accès des PME à des ressources qui pérennisent leur développement	25
3-5 Étendre la recherche technologique pour asseoir la diffusion de l'innovation	27
3-6 Renouveler les savoir-faire et faciliter leur transmission	29
3-7 Le dialogue social, facteur de compétitivité de nos industries	32
3-8 Promouvoir l'investissement à long terme	35
4 - Conclusion	36
4-1 Promouvoir l'industrie	36
4-2 La responsabilité des pouvoirs publics	37
4-3 La responsabilité des entreprises	37
4-4 Une situation qui appelle une politique industrielle	38

La Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie CFDT a publié en 2005, son analyse " Mondialisation, capitalisme, entreprise... ". Nous pouvons en reprendre largement les termes de la préface pour situer notre action.

La Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie CFDT couvre un champ d'activités très largement constitué d'entreprises privées de l'industrie, dans des secteurs concurrentiels mondialisés. Sa longue expérience syndicale (elle est créée en 1921) et la dynamique de ses équipes syndicales dans les entreprises de toutes tailles de ce champ, la place dans une position d'acteur, sur le front des évolutions de l'économie, de leur impact sur le travail et la société.

C'est à partir de ces réalités, de ce vécu, qu'en acteur responsable, elle fonde sa stratégie, son cahier revendicatif et ses pratiques syndicales, sur une analyse indépendante et objective. Elle les fonde aussi sur ses valeurs de solidarité, de démocratie, de justice sociale, d'émancipation des hommes et des femmes, qui donnent son sens à son action.

L'observation, dans notre action syndicale quotidienne, des évolutions des entreprises industrielles de notre champ, en particulier de leurs constantes restructurations, nous conduit à promouvoir une certaine politique industrielle.

Il ne s'agit pas de tenter de restaurer une action colbertiste de l'État qui, dans une économie mondialisée, n'en a plus les moyens, mais de redéfinir un rôle de l'action publique en matière industrielle. Car l'industrie conditionne le progrès et les leviers du progrès. En même temps, les entreprises s'affranchissant d'un cadre de droit national, sont désormais interpellées sur leur responsabilité sociale, sociétale, environnementale. Nous les considérons donc elles aussi en charge d'une politique industrielle que nous voulons tournée vers le développement durable et l'emploi.

Ce document, validé par notre Bureau Fédéral, est issu de notre travail syndical, d'analyse et de propositions. Sa rédaction, que nous avons partagée et codirigée avec Philippe Portier, secrétaire national de la FGMM, doit aussi pour une bonne part aux enseignements de notre partenariat permanent avec les experts qui interviennent en entreprise dans le cadre des droits d'expertise des Institutions Représentatives du Personnel, au premier rang le cabinet Syndex-groupe Métaux.

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui ont apporté leur concours à ce travail.

*Dominique GILLIER
Secrétaire Général de la FGMM-CFDT*

A VANT - PROPOS

Ce document présente la vision de la Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie CFDT sur les mesures principales qu'il conviendrait de mettre en place en faveur du développement durable de l'industrie et de ses emplois. Il a pour objectif d'interpeller les différents acteurs qui peuvent concourir à la mise en place d'une politique industrielle moderne et tournée vers l'avenir, de donner des repères, pour leur action, aux équipes syndicales de la FGMM-CFDT.

La France, mais également l'Europe sont confrontées, et le seront de plus en plus, à des mutations industrielles qu'il est nécessaire de préparer, d'anticiper. Les réponses à cette situation ne peuvent pas tenir dans la culture du laisser-faire, mais bien dans des politiques volontaristes en termes de technologies et de recherche, de commerce et de lutte contre le changement climatique pour une autre industrie pourvoyeuse d'emplois.

Des éléments complémentaires, notamment en termes d'analyses économiques et d'analyses industrielles sectorielles, sont accessibles sur le site Intranet de la FGMM-CFDT <http://www.cfdt.fr/fgmm>.

L'INDUSTRIE INDISPENSABLE AU PROGRÈS ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

■ 1-1 La nécessité d'une politique industrielle

En France, en 30 ans, la métallurgie a perdu plus de 900 000 emplois. Les perspectives ne sont pas plus favorables pour les 10 ans à venir si l'on n'agit pas **résolument en faveur de l'industrie**. D'aucuns en tirent la conclusion que l'industrie est condamnée et que nous sommes entrés dans une société post-industrielle basée sur les services.

En part relative, l'industrie serait passée de 29 % du produit intérieur brut (PIB) en 1980 à 19,6 % aujourd'hui et de 24 à 15 % des emplois. Le tertiaire représente aujourd'hui 70 % du PIB et de l'emploi. Toutefois, en son

sein, ce sont les services marchands pour les entreprises dont la croissance est la plus forte (informatique, gestion, recherche, travail temporaire...). Or, ils ont été externalisés par l'industrie. Si on les réintègre, celle-ci représente en fait **37,4 % du PIB**.

Le développement des activités industrielles immatérielles et des nouvelles technologies de l'information et de la communica-

tion, les stratégies de recentrage, les flexibilités (intérimaires, CDD, etc.), la gestion économe des effectifs... ont modifié la relation entre industrie et tertiaire, avec une industrie qui prend un contenu élevé en services (recherche et développement, marketing, diffusion...). Réunies, ces activités représentent plus de **50 % de l'emploi**.

L'élévation du niveau de vie moyen est à la fois le signe et la condition d'une société de progrès. De ce point de vue, l'industrie est jusqu'ici irremplaçable pour la diffusion des technologies, la création et le transfert des gains de productivité, les échanges commerciaux. Elle est aussi vitale pour l'indépendance nationale et européenne dans des domaines stratégiques (énergie, défense, transports, communications).

L'industrie fait encore la richesse des nations, puisque les biens industriels représentent **70 % des exportations** et que **90 % de l'effort de R&D** porte sur des activités de type industriel. Néanmoins, elle se situe aussi dans le champ de la concurrence la plus aiguë, de la mondialisation, de l'intégration des économies. Les salariés de l'industrie le savent, parce qu'ils vivent d'instabilité dans leur travail, d'insécurité de l'emploi, de contraintes nouvelles (flexibilité, réactivité, juste à temps)...

L'industrie a besoin du concours - et de la contrainte - de la puissance publique et des salariés, aux plans sectoriel, territorial, national et européen.

Alors que les logiques du productivisme et des organisations tayloriennes sont questionnées, l'industrie est soumise à **deux impératifs indissociables** :

- ◆ elle doit **faire œuvre d'innovation et d'adaptation** aux évolutions de son contexte. Le fossé est large entre l'Europe et les États-Unis en terme d'investissement en R&D par habitant (350 € aux États-Unis et 400 € au Japon, pour 80 € dans l'Union européenne, dont le déficit vient principalement des entreprises privées),
- ◆ elle doit **s'inscrire dans la montée en qualification** des salariés, la sécurisation des parcours professionnels et le développement durable, pour rester attractive aux yeux des travailleurs et supportable pour la société et l'environnement.

Pour cela, l'industrie a beaucoup d'efforts à fournir par elle-même dans le sens de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. En cela, la gouvernance des entreprises est également interrogée. Elle a aussi besoin du concours - et de la contrainte - de la puissance publique et des salariés, aux plans sectoriel, territorial, national et européen. Cela doit se concrétiser dans la **définition d'une politique industrielle et de recherche et de ses moyens**, dans un environnement attractif pour l'industrie dont la formation professionnelle et la qualité du dialogue social font partie. **La FGMM-CFDT en est un acteur, par ses exigences, ses choix, ses actes, dans les domaines de l'économie et du dialogue social.**

■ 1-2 Le développement durable, un levier pour l'industrie

De multiples contraintes qui rendent l'avenir incertain

La France a construit son modèle social solidaire sur la base d'une économie d'après-guerre croissante, florissante et inscrite dans un schéma national, l'économie des trente glorieuses. Depuis, les chocs pétroliers, et plus encore la globalisation galopante de l'économie et son intensification, ont remis en cause les fondements de ce modèle. Notre développement économique est-il condamné à se réduire? Par voie de conséquence, le modèle social développé sur cette base a-t-il encore un avenir? Ce sont ces questions centrales qui amènent de nombreux salariés et citoyens à jeter sur leur avenir un regard plutôt pessimiste et angoissé.

De surcroît, d'autres menaces apparaissent, au premier rang desquelles le réchauffement climatique et la pénurie de certaines ressources. En ce qui concerne le réchauffement climatique, l'enjeu est incomparable, puisqu'il n'est pas de savoir si nous pourrions conserver notre niveau de développement économique et social, mais de savoir si l'humanité pourra survivre à ce défi. C'est une des questions, voire la question la plus importante à laquelle l'humanité doit répondre et pourtant elle ne nous semble pas occuper, pour l'heure, la place centrale qu'elle mérite. Cela ne se traduit

Toute action qui conduirait à imposer trop de contraintes sans contreparties efficaces et à court terme serait irrémédiablement vouée à l'échec.

pas encore par des actions concrètes d'ampleur. De plus, les actions que l'humanité pourrait aujourd'hui mettre en place n'auraient pas d'effet positif avant plusieurs décennies. Autant dire que toute action qui conduirait à imposer trop de contraintes sans contreparties efficaces et à court terme serait irrémédiablement vouée à l'échec. Ces quelques remarques nous permettent de comprendre la difficulté d'une prise de conscience collective nécessaire à une action concentrée dans la bonne direction.

La notion de développement durable n'a donc jamais été aussi pertinente qu'aujourd'hui, alors que notre société fait face à des problématiques à la fois sociales, économiques et environnementales.

Le syndicalisme que nous portons a sa place dans le débat

La CFDT porte un syndicalisme confédéré dont l'ambition ne se limite pas à la seule question sociale, mais s'étend plus largement aux questions sociétales et économiques qui se posent à notre société. Pour ces raisons, elle a toujours été porteuse d'une vision globale et intégrée où les dimensions sociales, environnementales et économiques sont abordées, et ce bien avant la conceptualisation de la notion de développement durable. C'est une différence notable avec d'autres acteurs et, si cela provoque parfois de l'incompréhension à l'égard de son positionnement, la CFDT est armée pour aborder des problématiques globales telles que le réchauffement climatique.

C'est dans ce cadre que la Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie souhaite porter sa vision du monde tel qu'il est, mais aussi tel qu'il pourrait être. Le champ de la FGMM est fortement bousculé par l'intensification des échanges globalisés (délocalisations, licenciements, restructurations, baisse des emplois industriels), par les conséquences négatives qui en résultent au plan social, par la question du réchauffement climatique (industrie à forte teneur énergétique) et par l'épuisement des ressources naturelles (transformation de matières premières). Nous sommes donc dans l'obligation de trouver, sinon des réponses à chacun de ces importants enjeux, en tout cas des pistes d'action et de réflexion.

Mutation vers une économie « sobre en carbone »

Notre mode de développement actuel n'est plus soutenable. Il doit être revu en profondeur pour nous orienter vers une société d'« économie sobre en carbone », c'est-à-dire vers une société dont le mode de développement ne poursuit pas que la croissance économique et les améliorations sociales, mais cherche également à préserver l'environnement de l'humanité, en particulier par une diminution drastique des gaz à effet de serre. Les industriels n'intègrent que très rarement les problèmes liés au

changement climatique dans leurs plans stratégiques, pas plus qu'ils n'en évaluent l'impact sur l'emploi.

Cette nouvelle révolution industrielle doit être anticipée et accompagnée si l'on veut qu'elle soit efficace et porteuse de richesses et d'emplois. L'Europe est la région la mieux placée dans le monde pour proposer un nouveau modèle de développement, par son avance économique, sociale et environnementale, par sa philosophie et sa culture humaniste.

Pour le développement de l'industrie et de l'emploi, le développement durable est un levier. La FGMM-CFDT propose un certain nombre de réflexions et d'actions. Nous portons la vision d'une industrie créatrice de richesses, mais où la recherche de profits ne conduit pas à une localisation dans des régions du monde moins exigeantes au niveau social ou environnemental. L'Europe est un des lieux privilégiés pour son développement.

■ 1-3 L'emploi au cœur de nos propositions

La FGMM a depuis longtemps mis l'emploi au cœur de ses priorités, dans un contexte où l'emploi industriel a baissé continûment. Dans le même temps, notre pyramide des âges a évolué de telle façon que de nombreuses embauches devront être réalisées dans les prochaines années. La démographie n'étant pas une variable ajustable à court et moyen termes, la question de l'immigration devra également être abordée sous cet angle. Si les choses restent en l'état, on risque d'assister à une situation paradoxale, avec d'un côté des entreprises qui peinent à recruter des salariés possédant les compétences souhaitées et, de l'autre, une précarisation toujours aussi grande avec de nombreuses personnes laissées sur le bord de la route. C'est pourquoi la CFDT s'engage dans une « sécurisation des parcours professionnels ».

Nous portons la vision d'une industrie créatrice de richesses mais où la recherche de profits ne conduit pas à une localisation dans des régions du monde moins exigeantes au niveau social ou environnemental.

La sécurisation des parcours englobe de nombreuses actions à mettre en place dont nous pouvons citer quelques exemples :

- ◆ Faciliter l'accès à l'emploi, que ce soit par la formation initiale ou continue. Mettre en place des politiques prenant pleinement en compte la diversité (mixité, origine ethnique, orientation sexuelle, situation de handicap, etc.).
- ◆ Permettre un déroulement de carrière par une augmentation et une reconnaissance des compétences, ainsi qu'un accompagnement des

salariés dans leur évolution et leur projet professionnel. Favoriser et revendiquer des organisations du travail apprenantes et qualifiantes.

- ◆ Anticiper l'évolution des emplois et des métiers par des dispositifs de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au niveau des entreprises, des filières et des territoires, afin de permettre aux salariés dont l'emploi est menacé d'avoir une solution de transition professionnelle sans dommages sociaux et humains.
- ◆ Aménager les fins de carrière par des dispositifs prenant en compte la pénibilité et les compétences acquises par les salariés seniors.

Emploi : le développement durable, une opportunité

À côté des aspects de sécurisation des parcours, il convient de noter les conséquences que pourrait avoir la mutation vers une économie sobre en

carbone. Plusieurs études ont été conduites sur ce sujet, et toutes convergent pour indiquer que la mutation de notre industrie vers le développement durable présentera un solde positif d'emplois (entre les emplois créés et les emplois détruits). Plusieurs secteurs verraient le nombre de leurs emplois considérablement augmentés⁽¹⁾. Dans des domaines variés tels que la concep-

tion des produits, leur réparation, leur recyclage, la maintenance ou l'expertise, l'emploi se développerait également de manière tout à fait sensible. De plus, la très grande majorité de ces emplois est peu ou très peu délocalisable.

Cependant, ceci nécessite un réel accompagnement. Tout d'abord et dans une démarche de développement durable, il est important que ces emplois créés soient des emplois de qualité, tant en termes de santé au travail et de conditions de travail que pour leur rémunération. L'État a un rôle important à jouer, que ce soit comme initiateur, client ou régulateur, en particulier sur la fiscalité. Le rôle d'intérêt général contenu dans ce type de métiers devra être reconnu et traité comme tel.

Avec la mutation vers une économie sobre en carbone, certains métiers apparaîtront, tandis que d'autres auront tendance à disparaître. Des filières aujourd'hui importantes seront reléguées au rang de niche demain.

1. Les énergies renouvelables, par exemple, représentent actuellement 350 000 emplois dans l'Union européenne (source : European Renewable Energy Council). Autant dire que pour la France, qui est très en retard sur ce sujet, le potentiel est riche. De même, l'isolation des bâtiments dans l'Union pourrait être à l'origine de 530 000 nouveaux emplois.

Toutefois, cette disparition ne se fera pas instantanément. Une période de transition sera nécessaire, afin que les métiers voués à se réduire ne fassent pas défaut⁽²⁾. Pour les salariés occupant ces emplois, une attention toute particulière devra être portée au développement de leur polycompétence. Pour finir, une industrie qui prend résolument le cap d'un développement durable est aussi une industrie qui peut se présenter sous un jour nouveau, plus propice au recrutement de salariés, un autre enjeu de taille pour la période à venir.

■ 1-4 Le dialogue social élargi aux questions industrielles

La politique conventionnelle et l'information-consultation des salariés sont traditionnellement dans le champ de notre action. Elles sont complétées par des moyens de diagnostic dans l'entreprise et au niveau de la branche : droits à l'expertise économique, observatoires de l'emploi et des qualifications... Nous investissons aussi syndicalement dans de nouveaux outils, comme les comités de dialogue social sectoriels européens, les comités d'entreprise européens ou des groupes tripartites tels qu'ils ont été mis en place en France sur les équipements télécoms, les fonderies ou l'automobile. Nous souhaiterions pouvoir le faire aussi dans le cadre ou à la périphérie des pôles de compétitivité. Le dialogue social a sa place dans la politique industrielle. Il faut développer cette place.

Depuis les plans sociaux jusqu'à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, quand nous y parvenons, notre action a permis la construction de garanties sociales et d'outils d'anticipation constitutifs des premiers éléments d'une véritable sécurisation des parcours professionnels (droit individuel à la formation, contrat de reconversion professionnelle, bilan de compétences, validation des acquis de l'expérience, PARE...). Ils restent pour la plupart largement à diffuser, mais participent d'un volet social et professionnel indispensable à l'industrie.

Le dialogue social a sa place dans la politique industrielle. Il faut développer cette place.

2. Si l'on prend, par exemple, le cas de l'automobile, où les organes de transmission et de direction seront peut-être appelés à disparaître, les métiers associés à leur production verront leur nombre fortement réduit. Pour autant, ce type de métier et les compétences associées devront être préservés pour les pièces de rechange ou d'autres systèmes mécaniques. Dans le même temps, les métiers associés à la mécatronique seront en fort développement.

LES ORIENTATIONS D'UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE

■ 2-1 État des lieux : points forts, points faibles

Contrairement aux idées reçues, la France est une terre « attractive » pour l'industrie en dépit de la faiblesse de l'investissement et de l'effort de R&D des entreprises

Depuis trente ans, la vague ininterrompue des restructurations dans le secteur de la métallurgie a pu laisser croire à l'inéluctabilité du déclin industriel en France et en Europe de l'Ouest. Au-delà des éléments rappelés dans l'introduction de ce mémorandum sur le poids persistant de l'industrie dans l'économie (tant en termes d'emplois directs ou indirects que d'investissement ou de R&D), l'industrie bénéficie en France d'un certain nombre d'avantages macroéconomiques :

- ◆ une productivité des salariés parmi les plus fortes au monde (troisième au monde en termes de productivité par heure de travail), un niveau moyen d'éducation et de qualification élevée de la main-d'œuvre,
- ◆ des infrastructures (transports, énergies, télécommunications...) et des services publics de qualité,
- ◆ la sécurité publique et juridique,
- ◆ une situation géographique au carrefour des principaux pays de l'Union européenne,
- ◆ une qualité de vie et un niveau de protection sociale élevés.

Ceci explique que, au moment où l'industrie est également marquée par des choix de délocalisation d'activité, la France est paradoxalement l'un des premiers

pays d'accueil pour les investissements étrangers. En nombre de projets d'investissements, la France figure régulièrement parmi les deux premières destinations européennes⁽³⁾ et parmi les quatre premières mondiales. Le nombre d'emplois

créés par ces investissements étrangers se situe pour les deux tiers dans l'industrie, plus particulièrement dans les secteurs de la métallurgie⁽⁴⁾ (auto-

La France est l'un des premiers pays d'accueil pour les investissements étrangers

3. Selon le Baromètre 2006 de l'attractivité du site France, publié par le cabinet Ernst & Young, « le site France défend sa deuxième position [derrière le Royaume-Uni] au sein de l'Europe occidentale. Ainsi, en 2006, sur 565 implantations réalisées, 42 % le sont dans l'industrie ».

4. Rapport 2007 sur les investissements étrangers en France, Agence française de l'investissement international.

bile, mécanique, travail des métaux) et majoritairement dans des activités de production.

Si le niveau des investissements étrangers ne contrebalance pas les autres facteurs négatifs qui jouent sur l'emploi industriel, ils démontrent néanmoins que l'industrie en France jouit de certains atouts qui permettent d'atténuer fortement le discours, porté par certains, des handicaps structurels de la France dans une économie mondialisée.

Pour autant, ceci ne doit pas occulter deux faiblesses persistantes, à savoir⁽⁵⁾:

- ◆ le niveau structurellement bas de l'investissement des entreprises industrielles, caractérisé par la baisse continue du taux d'investissement rapporté à la valeur ajoutée (15 % en 2000, 11 % en 2007), ce que pourrait aggraver la crise financière actuelle,
- ◆ la modestie des dépenses de R&D de ces mêmes entreprises, qui se traduit par une stabilité de leur effort de R&D (1,3 % du PIB contre 1,8 % aux États-Unis, 1,7 % en Allemagne et 2,5 % au Japon)... sachant que trois secteurs de la métallurgie (automobile, électronique, aéronautique spatial) concentrent près de 40 % de la R&D des entreprises françaises.

Au-delà des aspects globaux, la situation des industries métallurgiques en France est très contrastée et reste marquée par l'importance des secteurs dits « traditionnels »

Aujourd'hui, l'attention se focalise sur les secteurs à « haute valeur ajoutée » et à forte intensité de R&D (technologies de l'information, aéronautique, etc.), secteurs présentés comme « la seule voie de survie de l'industrie ». Pourtant, la réalité de la métallurgie est toute autre: l'industrie électronique et informatique ne compte que pour 12 % de l'emploi dans la métallurgie et l'aéronautique pour 6 %.

Soutenir les efforts de R&D et d'innovation ne signifie pas privilégier le « high-tech » au détriment de secteurs plus traditionnels. R&D et innovation sont tout aussi importantes dans les secteurs traditionnels qui concentrent une grande partie du salariat de la métallurgie⁽⁶⁾. De fait, la distinction entre les secteurs à forte valeur ajoutée et ceux dits « traditionnels »

Soutenir les efforts de R&D et d'innovation ne signifie pas privilégier le « high-tech » au détriment de secteurs plus traditionnels.

5. *L'industrie française en 2006-2007*, Commission permanente de concertation pour l'industrie.

6. Sidérurgie et travail des métaux (24 %), équipements mécaniques (25 %) et industrie automobile (17 %).

n'a que peu de sens. Il convient plutôt d'évoquer les points forts et faibles des industries de la métallurgie.

Principaux points faibles

Les filières électroniques (plus particulièrement dans le domaine du grand public) et informatiques (construction, édition de logiciels) traversent une période passablement déprimée. Dans ces industries, le solde du commerce extérieur ne cesse de se dégrader, tandis que la production et l'emploi salarié se sont effondrés en une dizaine d'années. Ces deux secteurs sont sources d'innovations importantes et d'activité à forte valeur ajoutée engageant des compétences issues d'horizon différent (optique, électronique logicielle, etc.). La désintégration progressive des groupes français et le manque d'intérêt manifesté à l'égard de la partie matérielle expliquent en grande partie cette situation, face à des concurrents japonais ou coréens (aux coûts de production pourtant comparables) qui ont su préserver des structures conglomerales leur permettant de mobiliser des capacités créatrices globales.

Vis-à-vis de la demande des pays émergents, la France paye également l'atonie de ses industries de la machine-outil, des équipements d'automatisation et de l'instrumentation de procédés.

Enfin, le secteur des équipements liés aux énergies renouvelables (solaire, éolien) reste particulièrement sous-dimensionné en France, si on considère la forte croissance mondiale dans le domaine.

Principaux points forts

La France dispose d'une présence importante dans les biens d'équipements, dont les perspectives de croissance sont bonnes, que ce soit en premier équipement ou en remplacement du matériel existant, dans une logique de développement durable: construction électrique, construction ferroviaire.

Des acteurs importants interviennent dans des industries stratégiques comme la défense, l'aéronautique, le spatial, la construction électrique et l'énergie, industries potentiellement génératrices de diffusion d'innovation vers d'autres secteurs.

Le secteur automobile est puissant grâce à la présence de constructeurs et équipementiers

importants. Or cette industrie joue un rôle particulier tant du point de vue de la R&D et des innovations de process, que de l'effet d'entraînement sur d'autres industries (mécanique, sidérurgie, etc.). Ainsi, les principaux points forts relèvent souvent d'industries à cycle long qui ont largement profité des programmes étatiques volontaristes des années 1945 à 1975.

Les principaux points forts relèvent souvent d'industries à cycle long qui ont largement profité des programmes étatiques volontaristes des années 1945 à 1975.

■ 2-2 Des secteurs qui nécessitent du volontarisme politique

Un certain nombre de secteurs clés de l'économie présente un intérêt stratégique et nécessite du volontarisme politique au niveau national comme européen. Il s'agit en particulier des secteurs qui touchent aux fonctions régaliennes de l'État (défense, aménagement du territoire...). Les logiques de filière peuvent être promues pour optimiser l'efficacité économique et sociale des politiques sectorielles.

L'industrie aérospatiale

Secteur au caractère fortement stratégique, cette industrie qui crée beaucoup de richesses et présente une balance commerciale largement excédentaire nécessite la maîtrise de hautes technologies indispensables à l'ensemble de l'économie. En outre, c'est une industrie clé en terme d'indépendance de l'Europe. Les exemples d'Airbus, d'Arianespace ou, plus récemment, de Galileo montrent bien le besoin de l'intervention publique. En outre, l'émergence de nouveaux concurrents (Japon, Chine, Brésil) qui bénéficient, à l'instar des industriels américains, d'un large soutien de la part de leur gouvernement, renforce la nécessité d'une dynamique de programmation industrielle communautaire à travers l'existence d'une demande institutionnelle.

Les logiques de filière peuvent être promues pour optimiser l'efficacité économique et sociale des politiques sectorielles.

Les réseaux

(transports, communications, énergie, etc.)

Ils constituent des secteurs stratégiques, non seulement pour des considérations de souveraineté, d'emploi et de technologie, mais aussi parce qu'ils occupent une place vitale dans les économies actuelles, qui se caractérisent par des flux croissants et continus. La concurrence ne constitue pas le meilleur moyen de réguler ces secteurs. Elle s'avère contreproductive – comme dans les cas du rail ou de l'énergie – et ne conduit pas à une bonne allocation des ressources au plan économique, social et environnemental. En effet, ces secteurs très capitalistiques tendent à évoluer très rapidement vers des situations de quasi-monopole, ce qui se traduit au bout du compte par une privatisation des résultats au profit des entreprises du secteur et au détriment des consommateurs et de toutes autres considérations (sociales, sanitaires, environnementales).

Dans certains pays, le sous-investissement constaté après la privatisation des réseaux ferroviaires et/ou de transport d'énergie, au détriment de la sécurité et de l'efficacité énergétique, en est une autre illustration.

L'industrie électronique et des télécommunications

En dépit de ses difficultés récentes, l'industrie électronique conserve une importance primordiale au sein du système productif global. En effet :

- ◆ elle irrigue des secteurs nouveaux (automobile, aéronautique, gestion technique des bâtiments, etc.) où elle représente une part croissante du prix des produits et permet potentiellement d'augmenter leur valeur ajoutée tout comme d'assurer une différenciation,
- ◆ les questions relatives à la « sécurité numérique » prennent de l'importance (protection des données privées, dissémination des œuvres et protection de la propriété intellectuelle),
- ◆ le secteur présente un caractère stratégique (contribution à la productivité et à la croissance, sensibilité des technologies, renforcement de leur rôle dans la défense et la sécurité, poids dans l'économie de l'Union européenne, etc.),
- ◆ il peut également jouer un rôle prépondérant dans la dématérialisation de l'économie (médecine à distance, télétravail, visioconférences...).

Le maintien d'acteurs européens de premier plan en amont de la filière (semi-conducteurs, en raison du déplacement de la valeur ajoutée industrielle vers les composants) et en aval (édition de logiciels, fournisseurs de systèmes) est donc une nécessité.

■ 2-3 L'Europe dans la mondialisation

La stratégie européenne de Lisbonne

Une politique industrielle, si elle concerne directement les États pour une bonne part, doit également être élaborée à un niveau européen. En observant la place des économies européennes dans le concert de la mondialisation, on remarque des signes inquiétants de dégradation

qu'illustrent notamment la perte de vitesse en R&D et dans l'innovation, ou la croissance relativement faible par rapport à d'autres économies.

La réponse européenne à cette situation tient principalement dans la mise en place de la stratégie dite « de Lisbonne » (Conseil européen de 2000), qui fixe des objectifs à atteindre à l'échéance de 2010. On peut résumer cette stratégie en reprenant une phrase de la conclusion de ce

conseil: « *devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économi-*

En observant la place des économies européennes dans le concert de la mondialisation, on remarque des signes inquiétants de dégradation qu'illustrent notamment la perte de vitesse en R&D et dans l'innovation.

que durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale⁽⁷⁾. »

Cette stratégie a depuis été complétée par d'autres objectifs, fixés notamment lors des conseils de Stockholm en 2001 et de Barcelone en 2002. L'encadré ci-dessous résume les principaux objectifs définis lors de ces conseils, sachant qu'ils sont déclinés en sous-objectifs et plans d'actions⁽⁸⁾.

Les principaux objectifs pour rendre les économies européennes performantes dans le contexte de la mondialisation	
Thématique	Objectifs retenus
Croissance	Atteindre durablement le niveau de 3 % par an
Emploi	70 % de la population en activité 60 % de femmes en activité 50 % pour les salariés de plus de 50 ans
Lutte contre le réchauffement climatique	Stratégie dite « des trois 20 » : - économiser 20 % d'énergie par rapport aux projections à 2020 - 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique en 2020. - 20 % de réduction de gaz à effet de serre

Un bilan en demi-teinte

Sans entrer dans le détail du bilan intermédiaire, comme le souligne le rapport Cohen-Tanugi, les résultats des différents États de l'UE sont pour le moins contrastés, la France faisant plutôt partie des mauvais élèves. Toutefois, il ne s'agit pas non plus de dresser un tableau trop noir de la situation : entre 2000 et 2006, les taux d'emploi ont progressé dans toute l'Union européenne à l'exception d'un seul pays. L'exemple des dépenses de R&D s'avère en revanche moins positif : elles se sont réduites dans certains pays et onze États ont encore des dépenses inférieures à 1 % (pour un objectif de 3 %).

7. Conclusions du conseil européen de Lisbonne, 23 et 24 mars 2000.
www.europarl.europa.eu/summits/lis1_fr.htm

8. On peut citer par exemple les dépenses en R & D, qui doivent atteindre un minimum de 3 % du PIB, le fait que l'on vise que 85 % des étudiants atteignent le niveau du baccalauréat, l'âge effectif de départ en retraite qui doit progresser d'environ 5 ans, etc.

Pour autant, ce demi-échec de la stratégie de Lisbonne ne doit pas remettre en cause son bien fondé, les résultats décevants étant plutôt dus à la faiblesse politique de l'Union européenne en particulier sur les thématiques qui relèvent de la compétence des États et non pas de l'UE.

La méthode retenue pour la stratégie européenne est celle dite de « méthode ouverte de coordination » qui privilégie l'action des gouvernements des États membres et permet (en théorie) l'échange de bonnes pratiques.

Le bilan contrasté indique que la méthode ouverte de coordination ne donne de bons résultats qu'à la condition d'une forte implication des États, ce qui pour la France n'est malheureusement pas le cas.

Préparer l'après-2010

Si l'on veut obtenir des résultats plus satisfaisants, il convient bien entendu de préparer et de réorienter dès maintenant notre stratégie, sans attendre le bilan de 2010. Quelques pistes devraient à notre sens être explorées.

Les différents référendums, que ce soit sur « la constitution européenne » ou sur le « mini-traité », démontrent, s'il en était besoin, l'éloignement qui sépare les citoyens de l'Europe, ou en tout cas de ses institutions. Le fait que les mesures décidées au niveau européen soient perçues comme trop

libérales et peu sociales en est certainement un élément central. Il faut donc tout mettre en œuvre pour que les stratégies européennes s'inscrivent dans le cadre du modèle social européen, qui se caractérise principalement par un haut niveau de protection sociale.

Dans le même registre, il est nécessaire que l'Europe se rapproche de ses citoyens, en particulier en expliquant

d'une manière compréhensible les enjeux futurs et les choix opérés pour y faire face.

L'UE devrait également développer et mettre en œuvre une stratégie économique avec d'autres pays ou régions du monde. Ceci devrait être facilité par le fait que la politique commerciale relève de la compétence communautaire.

La politique actuelle de la concurrence doit être réformée, car le dogme de la lutte contre les monopoles ne se révèle guère compatible avec la mise en place d'une politique industrielle volontariste.

L'engagement européen dans la lutte contre le réchauffement climatique et plus largement pour un développement durable est remarquable.

L'UE devrait développer une stratégie économique avec d'autres pays ou régions du monde, ce que devrait faciliter le fait que la politique commerciale relève de la compétence communautaire.

Cependant, l'Europe seule ne peut régler tous les problèmes. Il est donc capital que cette vision s'élargisse à d'autres régions, l'Europe pouvant être moteur sur ce plan. De même, s'engager dans cette voie ne doit pas conduire à affaiblir l'industrie européenne par le jeu de délocalisations environnementales. Une négociation avec l'OMC sur la possibilité de mettre en place des mécanismes de nature à réduire la distorsion de concurrence doit être menée.

Au sujet de l'énergie, qui est et sera de plus en plus stratégique, l'UE doit s'emparer de la question en termes de sécurité d'approvisionnement et de distribution. Les aspects de libéralisation des marchés de l'énergie ne doivent pas prendre le pas sur la stratégie mise en place. Actuellement, les débats autour des questions énergétiques occultent la question et la place de la filière nucléaire. Ce sujet est à aborder comme les autres, sans tabou ni angélisme.

La mise en place de grands projets au niveau européen ou au niveau de plusieurs États européens est également de nature à remettre « le rêve européen » au centre et à redynamiser nombre de secteurs industriels. Les domaines pourraient être dans l'énergie, la lutte contre le réchauffement climatique, les réseaux de communication matériels et immatériels, etc.

Autre dimension à ne pas négliger pour l'avenir : le vieillissement de la population européenne met en danger les systèmes de protection sociale, identifiant fort de l'Europe. Sans abandonner une politique de natalité, elle doit s'accompagner d'une politique d'immigration qui permette d'atténuer ce phénomène. Sans occulter nos besoins, une politique d'immigration qui accroît la diversité et s'appuie sur notre conception humaniste est source de richesses et porteuse d'espoir.

La stratégie de l'après-Lisbonne devra donc reprendre les grandes lignes définies en 2000, les réorienter si besoin est, mais également sensibiliser les citoyens aux enjeux à venir et redonner corps à l'idée européenne mal menée depuis de longues années. Cette stratégie doit s'inscrire dans un cadre social, condition nécessaire à son acceptation par une majorité de citoyens.

La mise en place de grands projets au niveau européen ou au niveau de plusieurs États européens est de nature à remettre « le rêve européen » au centre et à redynamiser nombre de secteurs industriels.

LES ACTIONS D'UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE

■ 3-1 Une nécessité : changer notre politique énergétique, notre façon de produire et de consommer

Croissance de la demande, risques énergétiques et climatiques : une transition de grande ampleur à mener

La demande d'énergie croît régulièrement pour répondre aux besoins d'une population mondiale en augmentation constante et dont le niveau de vie progresse. Dans ces conditions, nous pouvons nous demander s'il sera possible d'assurer la fourniture d'énergie à long terme en évitant une crise majeure, sachant que l'essentiel de l'offre actuelle provient de ressources par définition limitées. De plus, les réserves de pétrole et de gaz naturel sont inégalement réparties et se trouvent pour une large part dans des régions éloignées des principales zones de consommation.

Aux incertitudes sur les capacités de l'industrie à poursuivre la fourniture des quantités de pétrole nécessaires s'ajoutent les incertitudes géopolitiques, liées au fait que la majorité des réserves se trouve au Moyen-Orient, région où sévissent des conflits parfois violents. Outre ces risques énergétiques, celui du changement climatique s'impose de plus en plus comme une menace majeure, à mesure que la communauté internationale en prend conscience.

Un changement de tendance s'inscrit nécessairement sur une longue période, même pour stabiliser la teneur dans l'atmosphère des Gaz à Effet de Serre (GES). Pour inverser les parts respectives des énergies d'origine fossile et non fossile d'ici à la fin du siècle, il faudrait que le point d'inflexion se situe en 2050, avec une part d'énergies non fossiles de l'ordre de 50 %. Or, la plupart des analyses effectuées prévoient qu'on atteindra au maximum 40 %, y compris avec la mise en place de mesures incitatives.

Cette situation appelle, de notre point de vue, la mise en œuvre d'une politique industrielle visant à répondre à ces enjeux.

La demande d'énergie croît régulièrement pour répondre aux besoins d'une population mondiale en augmentation constante et dont le niveau de vie progresse.

Si le nucléaire, sous différents aspects, n'est pas respectueux du développement durable (production de déchets toxiques, danger potentiel de cette technologie, risques de prolifération nucléaire...), il reste pour notre pays une technologie indispensable à moyen terme. Des recherches doivent être conduites et poursuivies pour réduire les aspects négatifs énumérés ci-dessus et en diminuer les contraintes. Pour la FGMM-CFDT, les énergies ne s'opposent pas mais se complètent dès lors qu'elles sont basées sur une analyse rationnelle tenant compte des particularités régionales et locales, des besoins de production en masse ou décentralisée, en base ou en pointe. Des mesures doivent aussi être prises pour assurer plus de transparence sur cette énergie et pour permettre une réelle information des populations.

Cependant, une dépendance trop forte vis-à-vis du nucléaire, le manque de souplesse pour répondre aux pics de forte ou de faible demande impose une diversification du bouquet énergétique français. Un fort développement des énergies renouvelables doit être entrepris, et ce, d'autant plus que la France dispose d'un fort potentiel inexploité à ce jour pour les différentes énergies alternatives.

Les axes d'une politique nationale à mener

La finalité d'une telle politique est de placer la France sur une trajectoire qui lui permette d'atteindre, à long terme, un objectif ambitieux sans compromettre son développement économique et social. Une division par 2 ou par 4 de nos émissions d'ici à 2050 serait difficilement compatible avec le maintien en 2020 de nos émissions de GES à leur niveau actuel. En revanche, agir vigoureusement dès maintenant facilitera l'atteinte d'objectifs ambitieux d'ici à 2050... Il est en effet préférable de compter sur des progrès continus, plutôt que sur un « miracle technologique ».

Il est préférable de compter sur des progrès continus, plutôt que sur un « miracle technologique ».

Les principales priorités devraient ainsi être :

- ◆ engager des actions immédiates dans tous les domaines de consommation et de production, en utilisant tous les leviers disponibles en fonction de leur efficacité spécifique: sensibilisation, information (éco-labels), réglementation (normes), incitations financières et fiscales, taxation, attribution de marchés publics,
- ◆ amorcer les politiques structurantes (aménagement du territoire, urbanisme, évolutions sociétales, etc.),
- ◆ tirer le meilleur parti des évolutions à venir: ouverture de nouveaux marchés, création d'emplois et de métiers nouveaux (formation),
- ◆ accélérer avec volontarisme les progrès dans le bâtiment: compte tenu des technologies accessibles, il pourrait être demandé au résidentiel-

tertiaire une contribution supérieure à 20 % pour compenser des progrès *a priori* plus difficiles à obtenir dans d'autres domaines,

- ◆ apporter des changements drastiques à la stratégie dans les transports : l'objectif est de réduire de 20 % d'ici à 2020 les émissions actuelles de l'ensemble des transports (pour les ramener au niveau de 1990).

Donner une nouvelle impulsion à la recherche et élaborer un plan d'adaptation au changement climatique

Avec en premières priorités technologiques les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les transports collectifs, le développement de la recherche concerne quatre domaines :

- ◆ la compréhension et l'observation du climat, notamment de sa variabilité et de ses aspects régionaux,
- ◆ l'adaptation au dérèglement climatique dans tous les secteurs, notamment villes, agriculture et forêt, santé publique, événements extrêmes, biodiversité et milieux naturels,
- ◆ la réduction des consommations énergétiques, pour les véhicules terrestres et aériens, les structures et fonctionnements urbains, les procédés industriels,
- ◆ la production d'énergie sans émission de carbone fossile, notamment le photovoltaïque, le captage et stockage du carbone, les biocarburants de deuxième génération et le stockage d'électricité et de chaleur.

Cette politique de R&D doit se focaliser sur :

- ◆ la mobilisation et la coordination des pôles de compétitivité travaillant dans le domaine de l'environnement, l'augmentation du crédit d'impôt recherche et le financement de démonstrateurs,
- ◆ la mise en place au sein de l'Ademe d'un fonds de soutien au développement de démonstrateurs de technologies éco-responsables, les projets de captage du CO₂, les carburants d'origine végétale de deuxième génération, l'amélioration thermique des bâtiments anciens et les petits véhicules urbains propres,
- ◆ l'élaboration rapide d'un Plan d'adaptation climatique national, éclairé par la recherche, à décliner ensuite dans les plans climat-énergie territoriaux, pour les activités économiques, ainsi que dans la coopération avec les pays du Sud.

Réduction des émissions de CO₂ pour les véhicules particuliers

Ce dossier est en discussion au niveau européen depuis 13 ans. En 1998, afin d'éviter toute législation, les constructeurs européens se sont fixés des objectifs de baisse des émissions (140 g de CO₂ en 2010). On sait d'ores et déjà que ceux-ci ne seront pas

atteints, contrairement à ce qui avait été annoncé en 1998. La Commission se propose donc de légiférer sur cette thématique⁹ :

« La Commission mettra en œuvre son approche intégrée afin d'atteindre l'objectif de l'UE de 120 g CO₂/km d'ici à 2012. [...] La Commission proposera un cadre législatif au plus tard d'ici à mi-2008 afin de réaliser l'objectif de l'UE de 120 g/km CO₂, centré sur des réductions obligatoires des émissions de CO₂ pour atteindre l'objectif de 130 g CO₂/km pour la moyenne du parc des voitures neuves par le biais d'améliorations technologiques sur les moteurs, et une réduction supplémentaire de 10 g CO₂/km, ou équivalent si nécessaire techniquement, par le biais d'autres améliorations technologiques et par un usage accru des biocarburants, spécifiquement :

- a) Fixation d'exigences minimales de rendement énergétique pour les systèmes de climatisation ;
 - b) Présence obligatoire de systèmes précis de surveillance de la pression des pneus ;
 - c) Fixation de limites maximales de résistance au roulement des pneumatiques au niveau de l'UE, pour les pneus équipant les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers ;
 - d) Utilisation d'indicateurs de changement de vitesse, dans la mesure où les consommateurs utilisent de tels dispositifs dans les conditions réelles de conduite ;
 - e) Amélioration du rendement énergétique des véhicules utilitaires légers (camionnettes) avec pour objectif d'atteindre 175 g CO₂/km d'ici à 2012 et 160 g CO₂/km d'ici à 2015 ;
 - f) Utilisation accrue des biocarburants optimisant la performance environnementale.
- Les mesures ci-dessus seront mesurables, monitorables et attribuables, et sans compter deux fois les réductions de CO₂. »

La Fédération européenne des Métallurgistes (FEM), qui soutient la mise en place de cette législation, regrette cependant qu'il n'y ait pas eu d'étude d'impact sur l'emploi de cette législation. Nous demandons également la mise en place d'amendes pour ceux qui ne respecteront pas la nouvelle législation. Cela permettra de récolter des fonds qui pourraient être consacrés à la R&D, à la formation des salariés dont les métiers connaîtront une forte évolution, au rajeunissement du parc des véhicules anciens, etc.

■ 3-2 Fabriquer autrement

L'orientation vers une économie sobre en carbone fera naître de nombreuses contraintes, notamment pour modifier nos habitudes et notre façon de vivre. La nature des emplois en sera modifiée, mais les conséquences seront également sensibles au niveau de la fabrication des produits, tant pour les matériaux utilisés que pour les procédés de fabrication. C'est donc l'occasion d'intenses recherches-développements et d'innovations qui procureront une dynamique nouvelle à des produits dont les marchés sont arrivés

9. Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européens, Résultats du réexamen de la stratégie communautaire de réduction des émissions de CO₂ des voitures et véhicules commerciaux légers, 7 février 2007.

à maturité. Anticiper cette évolution apportera alors un facteur de compétitivité indéniable.

L'éco-conception est un concept structurant qui tend à se développer de plus en plus. Il consiste à « penser » les produits non seulement en fonction de leur utilisation future, mais également en fonction de leur « empreinte écologique », c'est-à-dire de l'impact de la fabrication et de la vie du produit sur l'environnement. Cette démarche peut être schématisée comme suit :

<p>En amont de la production</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Choix des matériaux utilisés (bilan de leur extraction, de leur transformation, de leur acheminement, de leur recyclabilité...) - Conception facilitant la réparation et le recyclage, sans négliger les aspects de design et de marketing
<p>Pendant la production</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Choix de procédés économes en énergie, à faible émission de gaz à effet de serre - Utilisation de matières recyclées, amélioration de la mise au mille* - Procédés sobres dans l'utilisation de « consommables » - Réduction des circuits logistiques par une concentration des moyens de production à proximité du marché
<p>En aval de la production</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etude des circuits logistiques de distribution - Limitation des matériaux d'emballage - Organisation de filières de réparation et de recyclage

* La mise au mille désigne la quantité de matières premières nécessaire à l'obtention de 1 000 kg de produit final. Plus la mise au mille est élevée, plus le gaspillage est important.

■ 3-3 Être volontariste en matière de fiscalité et d'écofiscalité

Pour la FGMM-CFDT, les politiques fiscales, que ce soit au niveau français ou au niveau européen, doivent dessiner un environnement favorable au développement des activités industrielles, en intégrant les filières du recyclage et de la réparation. Aujourd'hui, nous ne sommes pas dans ce cas de figure.

Les politiques fiscales doivent dessiner un environnement favorable au développement des activités industrielles.

Il n'y a pas de fiscalité neutre. Tous les impôts introduisent des distorsions, et en résoudre une, peut en créer une nouvelle. Un système fiscal efficace est un système qui compense les distorsions et répond à des

objectifs clairs et acceptés. La mise en place d'une taxe ou sa modification est plus généralement les dispositifs de régulation (normes, labels...) doit au préalable faire l'objet d'une étude d'impact économique et social afin de prévoir d'éventuels mécanismes de compensation.

Sous sa forme actuelle, la **taxe professionnelle** constitue un handicap pour l'industrie française par rapport à ses concurrents. Son calcul, qui s'appuie particulièrement sur les investissements, peut avoir comme conséquence de ralentir la modernisation de l'économie. On détériore ainsi la compétitivité de l'industrie sur le long terme. La taxe professionnelle ne tient pas compte de la santé économique des entreprises et pénalise donc les entreprises en difficultés, malgré les mesures de plafonnement existantes. Les entreprises exposées à la concurrence internationale sont également et paradoxalement plus imposées que celles situées dans un secteur protégé, puisqu'elles sont dans la nécessité d'investir en permanence. Il convient toutefois de ne pas perdre de vue que la collecte de cette taxe représente environ 40 % des ressources des collectivités locales. Ainsi toute réforme devra faire l'objet d'une étude d'impact et il faudra au besoin prévoir des mécanismes de compensation.

Proposition : modifier les bases de calcul, en utilisant la valeur ajoutée pour corriger ou atténuer les distorsions.

Les **politiques d'allègement de charges**, qui constituent un axe majeur de la politique de l'emploi des différents gouvernements depuis plus d'une décennie, bénéficient en priorité aux entreprises aux niveaux de salaires faibles. En termes de création ou de sauvegarde d'emplois, le bilan reste à faire, étant donné que la fourchette d'emplois peu qualifiés créés ou sauvegardés varie suivant les études. Ce système pèse sur le développement des qualifications dans l'industrie.

Proposition : cibler et conditionner les aides (salaires dépassant le SMIC, déroulement de carrière...) pour inciter les entreprises à une autre pratique.

L'impôt sur les sociétés peut également participer au soutien à l'industrie. Une harmonisation des fiscalités européennes dans ce domaine devrait figurer parmi les objectifs de nos gouvernements. En effet, on assiste à une sorte de concurrence entre pays européens qui se révèle globalement néfaste à l'emploi dans la Communauté européenne.

Deux propositions :

- Pouvoir déduire les nouveaux investissements productifs des impôts payés ou de la base fiscale ;
- Réintroduire dans l'assiette les intérêts financiers pour limiter l'effet d'aubaine des mécanismes de LBO⁽¹⁰⁾.

10. LBO : *Leveraged buy-out*, ou effet de levier. Un leveraged-buy out est le rachat des actions d'une entreprise par des acheteurs issus de l'entreprise elle-même et financé par une très large part d'endettement bancaire.

La **fiscalité écologique, ou écofiscalité**, vise explicitement à limiter les atteintes à l'environnement, en agissant soit de façon incitative pour modifier certains comportements, soit de façon pénalisante pour compenser des nuisances. La fiscalité environnementale se définit comme la fiscalité pesant sur les produits ou services ayant un effet sur l'environnement.

Alors que la France a été pionnière dans la fiscalité écologique (instituant dès 1964 les redevances sur l'eau, puis en 1985 une taxe sur la pollution atmosphérique), elle est aujourd'hui en retard sur ses voisins européens, y compris en termes de réflexion et de débat public. L'Allemagne a introduit en 1999 une taxation de la plupart des consommations d'énergie (électricité, gaz et fioul). Le Royaume-Uni a institué dès avril 2001 une « taxe sur les changements climatiques » qui s'applique à l'électricité, au charbon et au gaz. L'Italie a lancé en 1999 une fiscalité écologique sur l'énergie touchant les carburants, le gaz et le fioul.

Le débat sur la **taxe carbone** apparaît primordial pour initier les changements de comportement, et pas seulement dans les secteurs soumis aux permis d'émissions.

Proposition : Soutenir, au plan mondial, la création d'une taxe carbone ou d'accords sectoriels mondiaux visant en priorité les produits les plus intensifs en carbone.

En cas d'échec, négocier au niveau européen la mise en place d'un dispositif d'ajustement « carbone » aux frontières de l'Union pour les produits importés à hauteur de leur contenu en carbone, soit sous forme de taxe, soit par l'achat obligatoire des quotas de CO₂.

Mettre en œuvre les principales mesures proposées dans le cadre du Grenelle de l'environnement

- ◆ Rénovation du crédit d'impôt « développement durable » : financement par prêts à taux réduit des logements à basse consommation.
- ◆ Création d'une éco-redevance kilométrique pour les poids lourds sur le réseau routier sans péage.
- ◆ Donner un avantage comparatif aux véhicules peu émetteurs par une éco-pastille annuelle modulée sur les émissions de polluants (dont CO₂ et particules) des voitures, avec un système de bonus-malus annuel...
- ◆ Affecter l'essentiel de toute nouvelle ressource environnementale mise en place en raison du changement climatique au financement des projets de transports peu émissifs (AFITF) et aux collectivités territoriales pour le financement des actions des plans climat-énergie territoriaux, notamment le développement des transports en commun.
- ◆ Donner une indication du prix carbone ou du prix écologique à travers l'étiquetage d'ici à la fin 2010; conférer un avantage compétitif aux

produits vertueux sur le modèle du bonus-malus, donner un prix au carbone ou un équivalent plus général sous forme de contribution climat-énergie.

- ◆ Développer la mise aux enchères des quotas d'émission de CO₂ avec un niveau d'enchères qui tienne compte de l'exposition à la concurrence internationale ; élargir le périmètre du marché.

Des leviers pour agir au niveau syndical

- ◆ Rechercher des convergences avec des organisations syndicales européennes pour une politique industrielle durable, compétitive et promotrice d'emplois de qualité.
- ◆ Inclure des clauses sur le développement durable lors des négociations d'accords-cadres internationaux.
- ◆ Militer pour une Europe sociale atténuant la concurrence intraeuropéenne, et ainsi permettre à chacun de profiter du marché européen.
- ◆ Organiser des rencontres et des partenariats entre les organisations syndicales, des associations et des ONG sensibles à ces questions.
- ◆ Former les élus et les mandatés à une approche syndicale pour un développement durable dans ses déclinaisons sociales, environnementales et économiques.
- ◆ Se saisir des dispositions de la loi NRE pour les aspects sociaux et environnementaux des entreprises du CAC 40 pour un mode de gouvernance renouvelé.
- ◆ Développer, en plus de l'expertise économique, la réalisation de « bilans carbone », en particulier lors des projets de délocalisation.
- ◆ Promouvoir, en lien avec les collectivités locales, des projets allant dans le sens du développement durable lors de la réindustrialisation ou de la revitalisation de bassins d'emploi.
- ◆ Communiquer et promouvoir notre vision d'une industrie respectueuse des personnes, des territoires et de l'environnement, pour un développement syndical tant intensif qu'extensif auprès des salariés sensibles à cette approche.

■ 3-4 Permettre l'accès des PME à des ressources qui pérennisent leur développement

Contrairement aux idées reçues, la France est le premier pays en matière de création d'entreprises au sein de l'Union européenne, et l'on constate un poids plus fort de la part de l'emploi industriel dans les entreprises de plus de 250 salariés en France qu'en Allemagne.

Le « problème » des PME françaises résiderait dans leur capacité à grossir au-delà d'une certaine taille qui leur permettrait d'atteindre une capacité à exporter. Pourtant ces entreprises sont un facteur clé de la croissance et de l'emploi. Trois enjeux principaux se posent pour les PME.

Favoriser l'accès au financement

De nombreuses PME périclitent alors qu'elles sont en croissance, faute de ressources financières suffisantes. En Allemagne, le modèle rhénan de banque-industrie a sans doute contribué au développement du tissu de PME, en évitant qu'elles ne soient absorbées par des grands groupes...

De nombreuses PME périclitent alors qu'elles sont en croissance, faute de ressources financières suffisantes.

ou contrôlées par des fonds d'investissement...

En France, les banques sont frileuses dans leur soutien aux PME. La création d'Oséo est un début de réponse tant du point de vue de l'accompagnement dans le développement que de la facilitation de la transmission de ces entre-

prises. Cependant, d'autres dispositifs de financement à plus grande échelle doivent être imaginés : mobilisation des ressources de l'assurance-vie, des fonds de l'épargne salariale, etc.

Favoriser l'accès des PME aux marchés publics : vers un « Small Business Act » européen ?

Aux États-Unis, le Small Business Act réserve, depuis 1953, entre 23 % et 40 % de l'achat public américain aux PME nationales. Actuellement, ce type de disposition est contraire au droit européen de la concurrence. Il convient de faire évoluer cette situation, car orienter vers les PME une part plus importante des 120 milliards d'euros d'achats annuels de l'État français et des collectivités locales leur permettra d'atteindre la taille critique à partir de laquelle elles pourront se développer.

Accompagner la consolidation des sous-traitants, l'accès à des compétences critiques et la mutualisation des moyens au niveau local

Un des premiers axes de travail consisterait à encourager la coopération transversale sur le territoire. Pour les PME en particulier, la mise en réseau et les logiques de coopération entre entreprises ou entre entreprises et recherche publique sont indispensables pour pérenniser et développer leur activité. Le terreau de cette mise en réseau existe : la DIACT estime à 40 % la proportion des entreprises

Il convient de promouvoir une gestion collective du renouvellement des compétences au niveau territorial.

françaises agglomérées à un tissu local spécialisé.

Cette coopération passerait par la mutualisation des moyens et de l'image à une stratégie de qualification et d'innovation commune, par exemple :

- ◆ La mutualisation des coûts d'achat ;

- ◆ Des investissements productifs communs ;
- ◆ La création de groupements d'employeurs pour répondre aux besoins en compétences critiques des PME, tant sur les aspects fonctionnels (RH, finances) que techniques (développement matériel ou logiciel) ;
- ◆ La définition d'une image de marque et l'organisation d'actions de promotion.

L'exemple d'Alliance Aéronautique illustre cette démarche. Cette société commune à quatre PME, implantée à proximité d'Airbus Méaulte, vise à proposer une « offre globale » à travers un ensemble de prestations « de type équipementier » comprenant à la fois la production de pièces, l'équipement de ces pièces et la réalisation d'ensembles complets, ce qui leur a permis de susciter un marché potentiel.

Il convient également de promouvoir une gestion collective du renouvellement des compétences au niveau territorial, ce qui repose avant toute chose sur une mise en cohérence des démarches initiées par l'ensemble des acteurs impliqués⁽¹¹⁾ et sur l'identification de besoins prospectifs en emplois. Ainsi seulement, les sous-traitants seront en mesure de suivre la montée en exigence de leurs clients sur les aspects de technicité, de qualité et de délai, la qualité des emplois proposés étant une des clefs de la réussite.

■ 3-5 Étendre la recherche technologique pour asseoir la diffusion de l'innovation

Le « retard français et européen » en matière de R&D, notamment par rapport aux objectifs de la stratégie de Lisbonne, vient principalement des entreprises privées⁽¹²⁾ : doit-on inciter ces dernières et/ou accentuer l'effort public en desserrant les contraintes du pacte de stabilité⁽¹³⁾ ? Deux propositions peuvent être avancées :

- ◆ sortir les dépenses publiques de R&D des sommes retenues pour calculer les fameux ratios contenus dans ce pacte ;
- ◆ rendre contraignant l'objectif de dépenses de R&D équivalent à 3 % du PIB.

Si la réforme du crédit d'impôt recherche est trop récente pour que l'on apprécie son plein effet sur les entreprises, et si on considère que l'accroissement des efforts de R&D est une des clés de l'avenir de l'industrie, alors l'effort public doit s'accroître.

11. À savoir les entreprises (sous-traitants, donneurs d'ordre), syndicats professionnels, conseils régionaux, acteurs de la formation initiale et continue, représentants des salariés.

12. *Les dépenses de R & D en France en 2005*, Note d'information du ministère de la Recherche, novembre 2007.

13. Un déficit public inférieur à 3 % du PIB, et une dette publique qui n'excède pas 60 % du PIB.

Or, dans ce domaine, il existe souvent une opposition entre les priorités des moyens entre recherche fondamentale et recherche appliquée. Cette opposition est factice : l'une n'existe pas sans l'autre. C'est pourquoi il est nécessaire que des ressources continuent d'être allouées à la recherche

fondamentale, car celle-ci alimente librement la communauté de la connaissance à travers ses publications.

En matière de politique industrielle, la phase cruciale est la recherche technologique. Elle constitue le maillon indispensable entre la recherche fondamentale, dont elle utilise les résultats, et le développement préindustriel. Elle vise à démontrer la faisabilité technologique d'un nouveau concept et à déclencher des idées d'application.

Il existe souvent une opposition entre les priorités des moyens entre recherche fondamentale et recherche appliquée. Cette opposition est factice : l'une n'existe pas sans l'autre.

Cette recherche technologique a besoin d'une double articulation :

- ◆ avec la recherche fondamentale, car cette dernière la nourrit⁽¹⁴⁾,
- ◆ avec les industriels pour favoriser la valorisation et la diffusion de l'innovation.

L'élargissement du nombre de laboratoires et de centres de technologies est nécessaire, car ils facilitent la création de briques technologiques innovantes réutilisables par la propriété industrielle à travers des brevets de perfectionnement.

Des exemples existent en France où les laboratoires de recherche technologiques⁽¹⁵⁾ sont à la fois :

- ◆ des diffuseurs d'innovation y compris vers les secteurs traditionnels (exemple du projet Métis alliant les domaines des nanotechnologies et des textiles techniques),
- ◆ des incubateurs de projets débouchant sur la création d'entreprises par des chercheurs issus de ces laboratoires.

Les pôles de compétitivité et la création de l'ANR et de l'AI (maintenant regroupées dans Oséo) sont également censés favoriser les projets communs entre industrie et recherche. En réalité, ils procèdent cependant plus de l'amélioration de la performance industrielle de projets existants que de l'accélération de la diffusion de l'innovation. De surcroît, leurs moyens sont aujourd'hui insuffisants (il s'agit principalement de crédits redéployés et non d'une augmentation nette des ressources attribuées à la recherche) et relèvent donc d'un saupoudrage. La question de la propriété intellectuelle doit être traitée afin de protéger nos intérêts et nos investissements

14. Il est donc contre-productif de contracter les crédits de la recherche fondamentale.

15. Logés par exemple au sein du CEA, de l'INRIA ou de plusieurs universités.

dans la recherche et l'innovation, et une veille européenne doit être mise en place. Une récente évaluation commandée par l'État démontre que, sur les 71 pôles labellisés, seuls 39 (55 %) répondent à l'objectif de départ. Les autres pôles restent soit à réorienter soit à réformer en profondeur.

En revanche, la combinaison sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche

forme un « écosystème » aujourd'hui nécessaire pour faciliter les relations entre la recherche et l'industrie. Il faut veiller à ce que les pôles de compétitivité qui s'adossent à cette philosophie deviennent effectivement des lieux de capitalisation technologique.

La combinaison, sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche forme un « écosystème » nécessaire pour faciliter les relations entre la recherche et l'industrie.

■ 3-6 Renouveler les savoir-faire et faciliter leur transmission

Pour l'entreprise, la valorisation des ressources humaines dans une démarche de compétence est devenue un atout concurrentiel et une condition d'efficacité économique.

Rendre contraignant un montant minimal de 1,5 % du PIB consacré à la formation et aux qualifications

Les fortes mutations du travail qui rendent de plus en plus rapidement obsolètes les qualifications acquises - y compris les plus pointues - rendent indispensable la formation tout au long de la vie.

À l'instar des obligations qui existent au niveau des entreprises en matière de pourcentage de la masse salariale, la collectivité doit se doter d'obligations d'affectation de la richesse produite à la formation

professionnelle. Il convient en outre de mutualiser une partie des fonds de la formation pour l'affecter à des dépenses relatives à des problématiques spécifiques à certains secteurs ou territoires (pénurie de main-d'œuvre, reconversions, mutations économiques, emploi des jeunes, retour à l'emploi de chômeurs longue durée...), avec des contrôles tant qualitatifs que quantitatifs et le nécessaire accompagnement des salariés des PME.

Les fortes mutations du travail rendent indispensable la formation tout au long de la vie.

Promouvoir l'accès des étudiants aux filières scientifiques

Depuis plusieurs années on note une inquiétante désaffection des filières scientifiques, en particulier dans les disciplines des sciences fondamentales, ce phénomène se produit dans la majorité des pays de l'OCDE. Ce sont donc les filières d'études qui conduisent directement aux carrières d'enseignant et de chercheur qui sont en difficulté, réduisant d'autant notre capacité potentielle à développer les efforts de recherche nécessaires. Il est également intéressant de noter que lorsque des tensions apparaissent sur le marché du travail, parmi les étudiants diplômés du supérieur, ceux issus des sciences dures (maths, physique, chimie) connaissent le plus de difficultés pour s'insérer sur le marché du travail. On comprend donc aisément dans cette période de chômage élevé et persistant que les étudiants ne se tournent pas vers ce type de formation.

Il y a donc lieu de redresser la barre, notamment en prenant en compte l'indispensable évolution des conditions d'emploi de nos chercheurs, en travaillant l'accessibilité à des emplois pour les étudiants issus de ces filières, en mettant en place des passerelles entre les métiers des sciences appliquées et ceux des sciences fondamentales, en faisant la promotion des cursus universitaires auprès des entreprises afin de modifier la coopération sur des filières identiques (un dirigeant diplômé d'une école opérera plus facilement des recrutements dans cette filière).

Mettre en place de véritables dispositifs de maintien des compétences techniques et humaines au niveau des territoires

La fragilisation du tissu de sous-traitance provient de la focalisation des donneurs d'ordre sur la compétitivité-coût, mais aussi de la reprise actuelle de certains secteurs à cycle long.

Ces éléments mettent paradoxalement⁽¹⁶⁾ sur le devant de la scène les questions de préservation et de transmission des savoir-faire industriels. À titre d'exemples :

- ◆ certains constructeurs automobiles sont obligés aujourd'hui de réinter-naliser des fonderies qu'ils avaient vendues il y a quelques années auprès d'investisseurs financiers ou de sous-traitants, car ces activités sont aujourd'hui menacées de disparition, ce qui engendrerait des risques importants en matière d'approvisionnement en composants critiques ;
- ◆ les industriels font face aujourd'hui à une pénurie de soudeurs et d'ajusteurs, ainsi qu'au sous-dimensionnement de certains de leurs outils industriels devant la reprise des commandes... Compétences humaines et industrielles que leur gestion du bas de cycle a largement participé à amoindrir.

16. Dans un contexte de poursuite de diminution de l'emploi global.

À l'inverse, le dispositif Cap Compétences mis en œuvre à Saint-Nazaire a tenté de profiter du bas de cycle pour développer les compétences internes des chantiers navals mais aussi des sous-traitants, et faciliter ainsi la gestion de la reprise. Ce type d'actions qui s'apparente à une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences prend tout son sens au niveau territorial, car il permet de mobiliser plus facilement l'ensemble des acteurs en articulant donneurs d'ordre, sous-traitants, collectivités locales et acteurs de la formation initiale et professionnelle. La charte de coopération automobile vise à atteindre cet objectif.

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) doit s'inscrire dans la stratégie de l'entreprise comme un élément permanent. Elle doit permettre de repérer et de prévenir les évolutions et de gérer de manière optimale les ressources humaines.

On peut décliner quatre grands objectifs :

- ◆ Pouvoir se former tout au long de la vie : la formation est un droit, chaque individu doit pouvoir y accéder et de façon privilégiée pour ceux qui ont interrompu plus tôt leur formation initiale ;
- ◆ Gagner en efficacité pour l'emploi :
 - rapprocher l'école et l'entreprise,
 - définir des modes et modalités de validation des qualifications, diversifiés, complémentaires et reconnus ;
- ◆ Développer une organisation du travail qualifiante en adaptant les structures aux capacités d'apprentissage des salariés et en s'appuyant sur le cercle vertueux formation, qualification et emploi qualifié en favorisant, par exemple, le transfert de compétences par le tutorat ;
- ◆ Continuer à agir pour l'emploi des jeunes par l'orientation et l'accueil des jeunes.

Promouvoir les compétences dans le domaine du développement durable

- ◆ Impulser l'apprentissage du développement durable dans la formation initiale.
- ◆ Développer les fonctions d'expertise environnementale (bilan carbone, diagnostic énergétique, conseil sur le développement durable).
- ◆ Former et mettre en place des responsables du développement durable (au pouvoir réel) permettant d'améliorer les performances environnementales et les conditions de vie au travail, sources de performance économique.
- ◆ Former et sensibiliser les salariés des bureaux d'étude, des centres de recherche, des services de marketing et commerciaux.

■ 3-7 Le dialogue social, facteur de compétitivité de nos industries

L'existence d'organisations syndicales reconnues dans le système social français est un atout pour le développement économique. Cette affirmation peut paraître surprenante quand on s'en tient à l'image souvent répandue d'une France gréviste et protestataire, où le dialogue social est bloqué. L'observation montre qu'en bien des situations et sur bien des aspects, il en va tout autrement. Il n'est donc pas inutile de les rappeler.

Le dialogue social, facteur de développement économique

D'abord, la France est en Europe, et l'Europe est le berceau du syndicalisme et de l'ère industrielle propre au développement de l'organisation syndicale. Il est donc normal que, au sein d'une des plus grandes nations de ce continent, le syndicalisme ait acquis cette place.

*C'est bien le syndicalisme
qui a permis d'amortir
socialement les conséquences
de restructurations aussi
importantes que celles de la
sidérurgie, de la construction
navale ou du textile...*

Certes, le syndicalisme français a une culture fortement contestatrice et une faible culture du compromis. Il n'empêche qu'il cogère un système de protection sociale parmi les plus élaborés (Sécurité sociale, Assurance chômage, caisses complémentaires de retraite et de prévoyance, etc.) et un financement de la formation professionnelle (parfois décrié mais qu'on nous envie ailleurs), qu'il anime une justice paritaire des conflits du travail exception-

nelle (les conseils de prud'hommes) et une construction conventionnelle collective à laquelle peu de salariés échappent, qu'il participe à de multiples instances consultatives... Au total, le syndicalisme concourt de façon évidente à une régulation socio-économique qui permet à notre pays d'être un État démocratique et de droit, avec une sécurité publique et politique on ne peut plus favorable aux activités et au développement économique, notamment pour la satisfaction et la solvabilisation de nouveaux besoins, sources d'innovations et de croissance.

Le dialogue social, facteur d'adaptation

Au cours des trente dernières années, nous sommes sortis d'un marché fermé (organisé autour d'un empire colonial pourvoyeur de matières premières bon marché et d'une métropole industrialisée) à une économie ouverte sur le monde. Les contraintes humaines de cette évolution très rapide sont considérables.

C'est bien le syndicalisme, avec d'autres acteurs (notamment publics mais aussi des entreprises), qui, par son action et sa capacité de dénonciation et

de négociation, a permis d'amortir socialement les conséquences de restructurations aussi importantes que celles de la sidérurgie, de la construction navale ou du textile... C'est lui qui a accompagné le développement de secteurs comme l'aéronautique, le spatial, l'électronique... Lui encore qui a permis l'intégration dans nos industries de millions de travailleurs venant des campagnes ou de pays étrangers.

Ce n'est donc pas pour rien si tous les responsables publics, mais aussi les observateurs du social, appellent au renforcement des syndicats et si les partenaires sociaux viennent d'engager un chantier de refondation du dialogue social sans précédent depuis la Libération de 1945, qui vise le développement de la négociation et l'émergence de nouveaux niveaux de dialogue social (territorial, dans les TPE-PME, tripartite avec le gouvernement).

Le dialogue social, facteur de régulation

Les réponses syndicales ont été multiples et progressives, en fonction des situations, des rapports de force, des marges de manœuvre, des évolutions... Elles ont produit des résultats qui en appellent d'autres. Depuis l'encadrement des licenciements collectifs jusqu'aux accords de méthode, notre action a permis qu'émerge un droit à l'information et à la consultation, dont le recours à l'expertise n'est pas le moindre des éléments. Ce droit dépasse même l'espace national, avec les comités d'entreprise européens et le statut juridique de société européenne. La CFDT y a participé, par exemple en coopération avec les syndicats belges et la FEM (Fédération Européenne des Métallurgistes) dans le cas de la fermeture de Renault Vilvoorde en 1997. Néanmoins, ce droit n'est pas achevé et trouve des limites :

- ◆ dans le cadre de l'entreprise isolée, alors qu'elle est liée à un secteur, à des territoires et à la société;
- ◆ dans le cadre national, alors que l'internationalisation des entreprises les inscrit dans un espace mondial.

C'est pourquoi nous engageons d'autres actions.

Nous devons donner corps à de nouveaux droits réels pour les salariés

- ◆ Rendre effectif le droit à la qualification et prévenir les risques d'exclusion de l'emploi par la formation tout au long de la vie.
- ◆ Reclassement, avec l'aménagement des périodes transitionnelles entre deux emplois, avec des moyens renforcés d'orientation, de conseil, de formation et des garanties collectives attachées à la personne (et non plus seulement à l'entreprise) en matière de protection sociale complémentaire et de services sociaux, de mobilité (logement, transport...).

Depuis les plans sociaux jusqu'à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences quand nous y parvenons, notre action a permis la construc-

tion de garanties sociales et d'outils d'anticipation constitutifs des premiers éléments d'une véritable sécurisation des parcours professionnels (DIF, CRP, bilan de compétence, VAE, PARE...), qui restent largement à mettre en œuvre mais aussi à renforcer par des moyens et des droits nouveaux. Car il faut bien constater que, face à la perte d'un emploi, les salariés se trouvent dans des situations très inégales, selon qu'ils tra-

vailent dans une grande ou petite entreprise, qu'ils aient ou non une qualification...

C'est pourquoi nous devons donner corps à de nouveaux droits réels.

*Face à la perte d'un emploi,
les salariés se trouvent dans
des situations très inégales.
C'est pourquoi nous devons
donner corps à de nouveaux
droits réels.*

Améliorer le dialogue entre l'industrie, la société et le monde scientifique

Un tel dialogue doit associer les organisations syndicales, représentatives des salariés des entreprises concernées, mais plus largement de toutes les entreprises, car le syndicalisme ne s'arrête pas aux portes d'une seule entreprise et, dans sa dimension confédérée, il met en relation tous les secteurs d'activité.

Ce dialogue est tout particulièrement nécessaire pour s'engager vers le développement durable, notamment sur des questions sensibles comme le nucléaire ou la capture et le stockage du carbone.

Il l'est aussi pour intégrer l'économie de la connaissance dans le modèle social européen. La formation, la qualification, la mobilité... sont des éléments qui relèvent largement de la compétence des acteurs sociaux.

Il doit permettre aussi de mieux prendre en compte l'innovation organisationnelle et sociale. L'innovation ne se limite pas au processus formel de recherche et développement technologique. Elle intègre aussi des formes d'innovations organisationnelles et sociales (participation des travailleurs en Allemagne et en Scandinavie, organisation du travail qualifiante et responsabilisante...) qui doivent être également promues.

C'est pourquoi la FGMM-CFDT se mobilise pour :

- ◆ investir de nouveaux outils, comme les comités de dialogue social sectoriels européens et les pôles de compétitivité,
- ◆ agir sur de nouveaux leviers comme la responsabilité sociale des entreprises, notamment par la négociation d'Accords Cadres Internationaux (ACI), si possible en mettant en place des comités mondiaux d'entreprise.

Développer le dialogue économique entre employeurs et représentants des salariés

Dans le contexte de mondialisation des marchés et d'évolutions technologiques qui sont le nôtre, il est nécessaire d'établir un dialogue constant en matière économique entre employeurs et représentants des salariés, pour éclairer les enjeux, les thèmes et les voies de la négociation collective.

Depuis très longtemps, des instances paritaires de branches et territoriales ont été créées pour traiter des questions d'emploi et anticiper les évolutions économiques. C'est le cas notamment des commissions paritaires nationales ou territoriales de l'emploi (CPNE et CPTE) dans les branches. Elles ont vocation à réaliser des approches sectorielles, globales ou localisées, afin d'analyser la situation et les évolutions de ces secteurs. Il conviendrait de renforcer ce dialogue et de prendre en compte les nouveaux outils existants (observatoires de branche, contrat d'analyse prospective...) et les nouveaux lieux qui expriment des besoins sociaux : pôles de compétitivité, comité de développement de bassin, etc.

Les comités d'entreprise et leurs équivalents au plan national ou européen (comité de groupe et comité d'entreprise européen) ont une mission économique qu'il conviendrait aussi de renforcer, en développant notamment le droit d'expertise économique et dans d'autres domaines comme la RSE, l'impact environnemental de l'entreprise et son impact sur la vie locale.

■ 3-8 Promouvoir l'investissement à long terme

Il est important de garder des groupes industriels à capitaux européens en s'assurant qu'ils pratiquent une politique socialement responsable, d'où l'importance de la régulation des marchés financiers, de la notation extra-financière des entreprises, et de la gouvernance des entreprises. En ce sens, parmi l'ensemble des mesures structurelles et d'environnement nécessaires au maintien d'une industrie forte en Europe (normes, qualité, formation, R&D, fiscalité...), doit aussi figurer une action en faveur de la protection contre les fonds prédateurs et de la promotion d'investisseurs de long terme en France. Une solution, version française des fonds souverains, doit être trouvée, pour peser sur l'actionnariat des groupes industriels. On pourrait notamment étudier l'orientation vers l'investissement industriel socialement responsable, de l'épargne des fonds sociaux (retraite, prévoyance, formation, logement...) et des fonds salariaux (épargne salariale).

C ONCLUSION

■ 4-1 Promouvoir l'industrie

Seule une industrie performante permettra un niveau de croissance durable, générant les ressources nécessaires pour un haut niveau d'éducation, de qualité de vie et de protection sociale, finançant les besoins d'importations notamment d'énergies et de matières premières.

C'est pourquoi il est indispensable de promouvoir l'industrie pour le rôle primordial qu'elle joue dans la création de richesses et d'innovations. Il est parallèlement nécessaire d'analyser en permanence et en prospective les évolutions économiques et leurs impacts, de favoriser une prise de conscience de ces réalités et des enjeux qui leur sont liés. En effet, l'ouverture commerciale est à la fois une condition du dévelop-

pement économique et une source de changements importants et de contraintes fortes pour nos industries, pour leurs salariés directs et indirects, pour les populations et les territoires d'accueil des industries.

Dans ce contexte, le cadre des activités économiques doit évoluer avec de nouveaux moyens de régulations économiques internationales, avec la responsabilisation sociale, sociétale et environnementale des entreprises,

avec la définition et la mise en œuvre d'une politique industrielle.

Il faut des acteurs pour cela. Les organisations syndicales de salariés de l'industrie ont un rôle à jouer dans cette action de promotion de l'industrie, avec leur spécificité syndicale. Ainsi, pour la FGMM-CFDT, cette promotion est indissociable des considérations de l'emploi et du développement durable qui sont le fil rouge de sa démarche syndicale. Cependant, la puissance publique (l'État, l'Europe, les collectivités locales), par ses attributions régaliennes et réglementaires, et les entreprises, par leur fonction économique et leurs capacités financières, sont au premier chef responsables de cette promotion.

Il est indispensable de promouvoir l'industrie pour le rôle primordial qu'elle joue dans la création de richesses et d'innovations. Les organisations syndicales de salariés de l'industrie ont un rôle à jouer dans cette action.

■ 4-2 La responsabilité des pouvoirs publics

L'État doit définir et mettre en œuvre une politique industrielle qui comporte notamment des volets consacrés à la recherche et à l'enseignement supérieur, à la formation professionnelle, à l'aménagement du territoire, à la fiscalité et à la promotion des PME-TPE en faveur de l'innovation et de l'emploi.

Dans un monde économique financiarisé où le court terme domine, l'État doit raisonner et favoriser les raisonnements économiques de long terme.

Dans sa conception républicaine, il dispose des moyens d'opérer des choix démocratiques s'imposant à tous. Tant pour résister aux menaces que génèrent les évolutions économiques, que

Dans un monde économique financiarisé où le court terme domine, l'État doit favoriser les raisonnements économiques de long terme.

pour réunir toutes les chances de les maîtriser, l'État doit garantir la prise en compte de la dimension sociale, humaine et environnementale, l'égalité des chances. Il doit être le chef d'orchestre du développement durable.

L'Europe est une chance supplémentaire en ce sens. Elle constitue un meilleur niveau d'action publique en bien des domaines, qu'il s'agisse de grands programmes de coopération, communautaires ou multinationaux, de politique énergétique, de coordination des politiques de recherche et d'enseignement supérieur, de fixation de règles protectrices, par exemple en matière d'OPA. En ce sens, la promotion de l'industrie n'est pas dissociable d'une promotion de l'Europe.

Les collectivités territoriales, dans le cadre d'un État et d'une Europe de territoires solidaires, prennent un rôle important comme construction collective et participative de mise en œuvre concrète des politiques en raison de leur plus grande proximité avec les citoyens. Encore faut-il leur en donner les moyens, notamment au plan fiscal.

■ 4-3 La responsabilité des entreprises

Nous reconnaissons à l'entreprise son rôle de production de richesses. Nous savons que la rentabilité du capital conditionne et favorise l'investissement. Néanmoins, cette fonction économique a besoin de cohésion sociale et d'adhésion des hommes et des femmes qui la réalisent. Elle n'est socialement acceptable et durable qu'à ces conditions.

La pérennité d'une entreprise est facteur de stabilité sociale et d'emploi. L'observation montre qu'elle constitue le premier facteur d'innovation.

Elle montre que ce sont la qualité et la densité des relations entre grandes et petites entreprises qui régénèrent le tissu productif, et entre l'entreprise et son environnement qui déterminent les compétences des territoires. C'est pourquoi nous avons un devoir de connaissance de la stratégie des entreprises, de leur structure actionnariale et productive, des technologies qu'elles développent et de leurs impacts prévisibles... pour définir et mettre en œuvre une politique industrielle.

■ 4-4 Une situation qui appelle une politique industrielle

Il semble, à travers certaines mesures concrètes qui vont dans le bon sens, que les pouvoirs publics, tant européens (avec la stratégie de Lisbonne, le renforcement du PCRD⁽¹⁷⁾) que nationaux (mise en place des pôles de compétitivité, etc.) ou territoriaux (mise en place des SRDE⁽¹⁸⁾, les plans climat territoriaux), en aient pris conscience. Mais il reste beaucoup à faire, y compris syndicalement. C'est pourquoi nous souhaitons :

1. PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN REHAUSSANT LES STANDARDS EUROPÉENS EN MATIÈRE DE DROITS SOCIAUX ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT pour réguler la concurrence en veillant à ce qu'elle s'exerce dans des conditions satisfaisantes. Ces standards deviendront les vecteurs de nouvelles opportunités de marché, en renforçant l'attractivité des pays européens et en favorisant la localisation des unités de production à proximité du marché.

2. SOUTENIR LES EFFORTS DE L'INDUSTRIE EN TERMES DE R&D AU NIVEAU EUROPÉEN ET NATIONAL. Le progrès technique et l'innovation sont des facteurs clés du développement économique à long terme. Ils résultent d'un investissement (incertain) de R&D accumulée. On doit rendre plus contraignant l'objectif (défini par la stratégie de Lisbonne) d'investir 3 % du PIB dans la R&D.

3. METTRE EN PLACE DES INSTRUMENTS POUR ORIENTER EN PRIORITÉ LES COMMANDES PUBLIQUES VERS LES ENTREPRISES LOCALISÉES EN EUROPE. L'enjeu que représente la délocalisation des achats en termes d'emploi est suffisamment important pour le justifier. Il conviendrait de

17. Programme-Cadre européen de Recherche et de Développement technologique.

18. Schéma régional de développement économique.

donner aux entreprises, notamment aux PMI, les moyens de financer leurs stratégies de montée en gamme en leur garantissant un certain volume.

4. DÉFINIR AU NIVEAU EUROPÉEN DES SECTEURS STRATÉGIQUES À SOUTENIR ET À DÉVELOPPER pour passer d'une politique foncièrement défensive à une politique industrielle européenne offensive et définir les moyens pour y parvenir. Certains secteurs présentent un intérêt stratégique et nécessitent du volontarisme politique et des logiques de filières au niveau européen (aérospatial, TIC, défense, énergie). Les réseaux (transports, télécommunications, énergie...) représentent une part importante d'emplois et de technologies et sont également vitaux dans notre économie de flux croissants et continus.

5. ACCOMPAGNER LA CONSOLIDATION DES SOUS-TRAITANTS ET LE RENOUVELLEMENT DES COMPÉTENCES AU NIVEAU LOCAL pour les amener à élaborer des offres nouvelles de prestations globales, différenciées, susceptibles de limiter le recours croissant aux sites délocalisés.

